

Procédure ouverte	Procédure sélective	Service demandeur	OFCL	Données à saisir au cours de la procédure d'acquisition	Documents à établir au cours de la procédure d'acquisition
		DECI *	DECI *		
Lancement de la procédure d'acquisition (art. 4, let. a, Org-OMP)		E / D	I	-	Notification des besoins / demande d'achat
Analyse des besoins (annexe 4 Org-OMP)		E / D	I	-	Analyse des besoins
Analyse du marché		C / I	E / D	-	Analyse du marché
Choix de la procédure d'adjudication (art. 4, let. b, Org-OMP)		I	E / D	-	Détermination du type de procédure
Démarrage du projet		E	E / D	-	Documents relatifs au démarrage du projet
Elaboration des documents d'appel d'offres (annexe 4 Org-OMP)		E (plan technique)	E (plan commercial, juridique) / D	-	Documents d'appel d'offres complets (y c. cahier des charges, critères d'évaluation)
Publication de l'appel d'offres (annexe 4 Org-OMP)		I	E / D	-	Publication
Cycle(s) de questions-réponses (annexe 4 Org-OMP)		E (plan technique)	E (plan commercial, juridique) / D	-	Catalogue de questions, version consolidée du catalogue de questions-réponses
	Préqualification, invitation à déposer une offre (annexe 4 Org-OMP)	E (plan technique)	E (plan commercial, juridique) / D	-	Rapport de préqualification, au besoin documents supplémentaires relatifs à l'appel d'offres
	Au besoin, cycle(s) de questions-réponses (annexe 4 Org-OMP)	E (plan technique)	E (plan commercial, juridique) / D	-	Catalogue de questions, version consolidée du catalogue de questions-réponses
Examen formel des offres (annexe 4 Org-OMP)		I	E / D	-	Procès-verbal d'ouverture des offres, décision d'exclusion (si nécessaire), offres des soumissionnaires
Evaluation des offres (annexe 4 Org-OMP)		E (plan technique)	E (plan commercial, juridique) / D	-	Evaluation
Au besoin, rectification des offres		E (plan technique)	E (plan commercial, juridique) / D	-	Pour autant que la rectification soit effectuée: invitation à rectifier l'offre, réponse du soumissionnaire, procès-verbal de rectification des offres
Au besoin, négociations		E (plan technique)	E (plan commercial, juridique) / D	-	Pour autant que des négociations soient menées: invitation à participer à des négociations, réponse du soumissionnaire, au besoin présentation des soumissionnaires, procès-verbal des négociations
Rédaction d'un rapport d'évaluation (annexe 4 Org-OMP)		E (plan technique)	E (plan commercial, juridique) / D	-	Rapport d'évaluation signé
Adjudication (art. 4, al. 2, let c, Org-OMP)		E (plan financier)	E (plan commercial, juridique) / D	Procédure d'acquisition (type, bases légales), catégorie d'acquisitions standard, compétence (acquisitions centralisées, décentralisées, effect. dans cadre délégation), valeur d'adjudication (CHF), adjudicataire / parties au contrat, considérations liées au respect des critères du développement durable et évaluation économique faites (oui / non)	Adjudication
Publication de l'adjudication (annexe 4 Org-OMP)		I	D / E	Numéro d'identification simap.ch, adjudication (date)	Publication
Conclusion du contrat (art. 4, al. 2, let. d, Org-OMP)		E (plan financier)	E (plan commercial, juridique) / D	Valeur du contrat (CHF), début du contrat (date), fin du contrat (date), début du droit d'examiner et du droit de consultation lien entre le contrat et l'adjudication à partir du 1.1.2018	Contrat d'achat écrit (avec tous les éléments constitutifs nécessaires)

Légende:

- E: Exécution (celui qui mène les activités)  
D: Décision (celui à qui incombe la responsabilité des différentes étapes du processus)  
C: Conseil (celui qui, à la demande, soutient en tant qu'expert l'exécution des activités)  
I: Information (celui qui est informé des résultats des activités au travers de celui qui les mène)  
\* Des écarts justifiés par rapport aux compétences en matière d'exécution, de décision, de conseil ou d'information sont acceptés au début de la phase d'exclusion des offres.

Annexe 2		Service demandeur	OFCL	Données à saisir au cours de la procédure d'acquisition	Documents à établir au cours de la procédure d'acquisition
Procédure invitant à soumissionner	Procédure de gré à gré	DECI	DECI		
Lancement de la procédure d'acquisition (art. 4, let. a, Org-OMP)		D / E	I	-	Notification des besoins / demande d'achat
Analyse des besoins (annexe 4 Org-OMP)		D / E	I	-	Analyse des besoins, pour autant que l'acquisition soit soumise à l'accord de l'OMC sur les marchés publics
Au besoin, analyse du marché		C / I	D / E	-	Analyse du marché, pour autant qu'une telle analyse soit menée
Choix de la procédure d'adjudication (art. 4, let. b, Org-OMP)		I	D / E	-	Détermination du type de procédure Procédure de gré à gré: justification
Elaboration du cahier des charges (annexe 4 Org-OMP)		E (plan technique)	D / E (plan commercial, juridique)	-	Cahier des charges / description des prestations Procédure invitant à soumissionner: critères d'évaluation, annexes (le cas échéant)
Réception des offres (annexe 4 Org-OMP)		I	D / E	-	Appel d'offres
Cycle(s) de questions- réponses (annexe 4 Org-OMP)	Clarification des questions en suspens (annexe 4 Org-OMP)	E (plan technique)	D / E (plan commercial, juridique)	-	Pour autant qu'un cycle soit mené, version consolidée du catalogue de questions-réponses
Examen formel des offres (annexe 4 Org-OMP)		I	D / E	-	Offres des soumissionnaires
Evaluation des offres (annexe 4 Org-OMP)		E (plan technique)	D / E (plan commercial, juridique)	-	Evaluation
Au besoin, rectification des offres		E (plan technique)	D / E (plan commercial, juridique)	-	Pour autant que la rectification soit effectuée: invitation à rectifier l'offre, réponse du soumissionnaire, procès-verbal de rectification des offres
Au besoin, négociations		E (plan technique)	D / E (plan commercial, juridique)	-	Pour autant que des négociations soient menées: invitation à participer à des négociations, réponse du soumissionnaire, au besoin présentation des soumissionnaires, procès-verbal des négociations
Rédaction d'un rapport d'évaluation (annexe 4 Org-OMP)		E (plan technique)	D / E (plan commercial, juridique)	-	Rapport d'évaluation / comparaison des offres
Adjudication (art. 4, al. 2, let. c, Org-OMP)		E (plan financier)	D / E (plan commercial, juridique)	Procédure d'acquisition (type, bases légales), catégorie d'acquisitions standard, compétence (acquisitions centralisées, décentralisées, effect. dans cadre délégation), valeur d'adjudication (CHF), adjudicataire / parties au contrat, considérations liées au respect des critères du développement durable et évaluation économique faites (oui / non) Procédure de gré à gré: justification écrite (oui / non)	Adjudication
Publication de l'adjudication (annexe 4 Org-OMP) pour autant que le marché soit soumis à l'accord de l'OMC sur les marchés publics		I	D / E	Pour autant que le marché soit soumis à l'accord de l'OMC sur les marchés publics: numéro d'identification simap.ch, adjudication (date)	Publication
Conclusion du contrat (art. 4, al. 2, let. d, Org-OMP)		E (plan financier)	D / E (plan commercial, juridique)	Valeur du contrat (CHF), début du contrat (date), fin du contrat (date), début du droit d'examiner et du droit de consultation lien entre le contrat et l'adjudication à partir du 1.1.2018	Contrat d'achat écrit (avec tous les éléments constitutifs nécessaires)

## Légende:

E:	Exécution (celui qui mène les activités)
D:	Décision (celui à qui incombe la responsabilité des différentes étapes du processus)
C:	Conseil (celui qui, à la demande, soutient en tant qu'expert l'exécution des activités)
I:	Information (celui qui est informé des résultats des activités au travers de celui qui les mène)